



RÉGLEMENTATION DES PISCINES PRIVÉES À USAGE COLLECTIF

OBJECTIFS

Connaître les normes et réglementations applicables aux piscines privées à usage collectif afin de réaliser ses interventions dans le respect des valeurs définies par les Agences Régionales de Santé (ARS).

CONTENU

- Classement et réglementations des piscines privées à usage collectif.
- Normes et recommandations
- Cadre d'intervention de l'ARS
- Règles d'hygiène des piscines : eau, sols, air
- Risques sanitaires pour les baigneurs
- Surveillance sanitaire : auto-surveillance et contrôles ARS

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

DURÉE INDICATIVE

7 heures

DÉLAI D'ACCÈS

1 fois par an

TARIF

350 € (coût maximal de la formation)

FINANCEMENT

Autres financements
Financement individuel
Plan de développement des compétences

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.

A NOTER

Arrêté du 14 septembre 2004 : mesures techniques et de sécurité dans les piscines privées à usage collectif

Arrêté du 7 avril 1981 et du 11 sept 1995 : dispositions techniques applicables aux piscines

Décret du 26 Mai 2021 : modifiant l'arrêté du 7 Avril 1981.

Cette formation s'adresse à des personnels de collectivité ou d'entreprise de piscine, souhaitant mettre à jour leurs connaissances.

BON DE COMMANDE

À l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera proposé à l'apprenant pour

évaluer la formation.



PUBLIC

Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en groupe : alternance d'apports techniques et de travaux pratiques

NIVEAU DE SORTIE

Sans équivalence de niveau

SERVICE VALIDEUR

Le Greta remet une attestation de formation

VALIDATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dispositif d'appréciation des résultats prévu par le Greta

POUR ALLER PLUS LOIN

DÉBOUCHÉS/ MÉTIERS/ EMPLOIS

Gestion / Encadrement : Responsable de piscine collective, gestionnaire d'hôtel, camping ou résidence avec piscine.

Sécurité / Hygiène : Responsable hygiène et sécurité, agent de contrôle qualité eau, animateur prévention.

Technique / Maintenance : Technicien de maintenance d'équipements aquatiques, installateur/mainteneur de piscines.

Découvrez d'autres débouchés sur Orientation Auvergne-Rhône-Alpes
<http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/>

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2025

TAUX DE RÉUSSITE

Cette formation étant nouvellement proposée par le GRETA Ardèche Drôme, nous ne disposons pas encore d'indicateurs de performance. Nous nous engageons à les partager dès qu'ils seront disponibles.

INFORMATIONS

Arrêté du 14 septembre 2004 : mesures techniques et de sécurité dans les piscines privées à usage collectif

Arrêté du 7 avril 1981 et du 11 sept 1995 : dispositions techniques applicables aux piscines

Décret du 26 Mai 2021 : modifiant l'arrêté du 7 Avril 1981.

Cette formation s'adresse à des personnels de collectivité ou d'entreprise de piscine, souhaitant mettre à jour leurs connaissances.

BON DE COMMANDE

À l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera proposé à l'apprenant pour évaluer la formation.



Contacts

Lycée G. Jaume, Pierrelatte

Avenue Henri Becquerel

26700 PIERRELATTE



FICHE FORMATION

Mise à jour le 20 Mai 2026

